

**Conseil d'administration
Séance du 10 mars 2025**

ACTE ADMINISTRATIF 13/2025	QUESTIONS FINANCIERES
	Compte Financier 2024 : Fondation

Vu le Code de l'Education et notamment ses articles L.711-1 et suivants,
Vu les articles 202 et 210 à 214 du Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable,
Vu les statuts de l'Université Jean Monnet (EPE),

Approbation du compte financier 2024 de la Fondation de l'Université Jean Monnet :

Article 1 :

Au titre de l'année 2024 le Conseil d'Administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

5 396,33 € de résultat patrimonial,
5 396,33 € de capacité d'autofinancement,
5 396,33 € de variation de FDR,
26 456,44 € de variation de trésorerie,
1 466 980,87 € de niveau final de Trésorerie,
1 511 501,29 € de niveau final de fonds de roulement.

Article 2 :

Le Conseil d'Administration approuve l'affectation du résultat comme suit :
le résultat bénéficiaire de la Fondation (+ 5 396,33€) est imputé en report à nouveau créditeur (compte 110 du budget annexe)

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Membres en exercice : 33

Quorum en présence : 17

Présents et représentés : 26

Dont :

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

A Saint Etienne le 11 mars 2025
Le Président du Conseil d'Administration
provisoire,
Président de l'Université Jean Monnet,

Florent PIGEON

